



REGULARISATION DE MARIAGE EN FRANCE

Par **ELHO**, le **13/02/2017** à **13:11**

bonjour,

je suis une marocaine mariée avec un marocain résidant en France depuis 14 mois, il n'a pas la nationalité étant donné qu'il habite en France depuis plus de 54 ans, il a déposé sa demande pour la nationalité depuis plus d'un an avec un premier avis favorable et il attend la décision finale, il a une carte de séjour de 10 ans. ma question est la suivante comment peut-on régulariser notre mariage marocain (acte de mariage marocain) en France, sachant bien que je fais des aller-retour chaque mois (j'ai un visa touristique). j'ai besoin de la démarche légale et sûre pour avoir un titre de séjour sur place, car mon mari et moi ne voulons pas faire un regroupement familial. merci de bien vouloir m'éclairer la voie. je suis perdue.

Par **amajuris**, le **13/02/2017** à **13:36**

bonjour,

soit vous attendez que votre mari obtienne la nationalité française et vous pourrez demander un titre de séjour conjoint de français, soit en attendant, je ne vois pas d'autre solution que le regroupement familial qui est justement prévu pour que l'étranger puisse faire venir sa famille (conjoint et enfants) en France.

salutations